

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 4 Frimaire, an IX.



ALLEMAGNE.

De Francfort, le 19 novembre (28 brumaire).

Le quartier-général de l'armée du Bas-Rhin, aux ordres du lieutenant-général Sainte-Suzanne, est parti hier de Marheim pour se rendre aux environs de Neubourg.

Tous les militaires étrangers qui étoient à Munich, ont reçu, le 12 novembre, l'ordre de sortir de la ville en 24 heures, & de la ligne de démarcation en 48.

Toute l'armée impériale est en mouvement; les points sont gardés, les postes fortifiés, & les canons d'alarme distribués sur toute la ligne, depuis Petinos jusqu'à Neubourg.

On lit dans la *Gazette de Vienne*, du 8 novembre, l'arrêté du général Moreau, pour la démolition des trois forteresses, remises, dit cette gazette officielle, au gouvernement français comme un gage de dispositions vraiment pacifiques.

Nous apprenons de Berlin, que Louis Bonaparte a demandé au roi, la permission de passer l'été dans ses états, afin d'y examiner à loisir les momens de la gloire du grand Frédéric. Ce jeune officier, ajoute-t-on, âgé de 20 à 22 ans, annonce un grand désir de s'instruire, avec une grande pénétration.

M. Selle, médecin du roi de Prusse, est mort le 9 novembre, d'un ulcère au poulmon: il avoit prédit l'instabilité de sa fin.

ANGLETERRE.

De Londres, le 18 novembre (27 brumaire).

CHAMBRE DES COMMUNES.

Immédiatement après la lecture du discours du roi, les membres de la chambre rentrent dans leur salle, & sir John Wrottesley propose une adresse conforme au discours de sa majesté.

M. Dickinson donne son approbation à cette adresse, jette un coup-d'œil sur la situation de la Grande-Bretagne, relativement aux denrées & aux négociations; prouve les dangers & l'impossibilité d'un *maximum*, & affirme que l'Angleterre peut encore soutenir la guerre avec avantage, en faisant toutefois des vœux pour la paix.

Sir Francis Burdett ne peut croire à la sincérité de ces vœux, émis dans un discours dont le but évident est de forcer la France à la poursuite de la guerre. On doit se souvenir, dit-il, avec quelle satisfaction le chancelier de l'échiquier parla de la rupture des négociations antérieures, de hauteur & du mépris de la réponse faites aux ouvertures de Bonaparte. Il est donc évident que la nécessité seule force les ministres à changer de langage. Toutes les chimères de prospérité croissante se sont évaporées. La misère & la détresse intérieure leur ont succédé. Après qu'une moitié du pays a été affamée pour corrompre l'autre, que le trésor a été dissipé pour subjuguier l'Irlande & acheter des

voix dans des bourgs irlandais; que des Russes, des Autrichiens, des Prussiens, des Piémontais & des Bavaois ont été à la solde anglaise, peut-on demander encore si la détresse actuelle provient de combinaisons illicites? Que les honorables membres tournent les yeux vers le banc de la trésorerie, & ils verront les véritables causes de la calamité publique. Les millions accordés successivement aux ministres, peuvent être regardés comme autant de billets tirés sur le cultivateur, & si l'on déduit d'une ferme qui rend 900 liv. par an ce que le fermier est obligé de payer en frais & en taxe, on verra qu'il ne lui reste pas 170 liv.

Le chancelier de l'échiquier prend la parole. « Quelque variété d'opinions, dit-il, qui puisse s'établir dans le cours de la discussion sur les différens points du discours de sa majesté & de l'adresse en réponse à ce discours, je me flatte qu'en développant la véritable question que la chambre est appelée à décider, tous les sentimens se réuniront, tous les sujets de division seront suspendus.

Le discours & l'adresse comprennent deux grands points: 1°. les difficultés venues à la suite de plusieurs mauvaises saisons & la nécessité d'en rechercher les causes, ainsi que d'y apporter les remèdes dont elles sont susceptibles; 2°. les communications qui ont eu lieu entre l'Angleterre & la France ramèneront, d'une manière régulière, le sujet de la guerre & de la paix. Mais ces mesures doivent être réservées à des délibérations futures.

Quant au premier point, le remède proposé consiste à favoriser, par des voies sûres & expéditives, l'importation des grains étrangers, & à régler l'usage de nos propres ressources par une application économique & retrécie. Quelles que soient les opinions sur les causes du mal & sur les remèdes convenables, tout le monde sentira combien le sujet est délicat & la discussion difficile, & avec quel soin la législature doit peser les mesures qu'elle adoptera. Deux moyens pratiques, aussi simples que sûrs, sont à notre portée. Le premier se trouve dans les importations; l'expérience en a prouvé l'importance & l'efficacité. Nous savons, par les documens les plus authentiques, que pendant l'année dernière les importations ont surpassé ce que nous avions vu dans un pareil espace de tems; il n'en est pas moins certain que nous possédons les moyens de donner encore plus de latitude aux importations de l'année présente. Cela peut se faire en accordant des primes établies sur le même principe; la dépense des primes ne pouvoit porter sur le pays que quand la nécessité de les accorder existoit, & quand leur avantage étoit constaté: ce que nous avons déjà fait, nous pouvons le faire encore avec d'autant plus de succès, que, sur le continent ainsi qu'en Amérique, les récoltes ont été abondantes. L'opulence de l'Angleterre ne peut manquer de faire apporter les bleds étrangers dans ses marchés.

Il est encore une seconde ressource: c'est de diminuer la

consommation, & de substituer au froment, qui nous manque, d'autres denrées. Nous avons éprouvé l'efficacité de ces expédients en 1795 & 1796, & l'année passée. L'expérience nous met à même d'en tirer encore un plus grand parti.

Le système recomandé par S. M. est également éloigné des deux extrêmes, & lorsque les faits auront été recueillis par le parlement, si quelque abus existe, il y sera porté remède.

Il ne paroît pas que, sous un point de vue général, on puisse croire que la guerre ait une tendance sensible à augmenter un mal auquel nous pouvons assigner d'autres causes.

J'offre de prouver, quand on le voudra, continue M. Pitt, que les taxes imposées depuis l'année 1795, n'ont pu avoir qu'un effet à peu sensible sur le prix des grains. Si l'effet inhérent à la guerre étoit de faire hausser le prix du grain, ce prix auroit été toujours croissant depuis qu'elle a commencé, tandis qu'au contraire il a été dans une fluctuation correspondante avec la nature des saisons. Rarement a-t-il passé 48 ou 49 fr., & depuis 1796 jusqu'en 1799, à peine a-t-il suffi au profit équitable des fermiers.

Il me reste à toucher la question de la guerre ou de la paix. J'observerai seulement à cet égard que les papiers qui doivent déterminer l'opinion de la chambre, n'étant point sous ses yeux, il seroit superflu d'entamer la discussion. Il n'y a certainement rien dans l'adresse qui lie les honorables membres. Le seul engagement contracté par la chambre sera celui de ne point conclure une paix incompatible avec la foi publique, avec l'honneur & avec les intérêts de la nation. Le discours du roi a énoncé, ce qui paroîtra sans doute d'une manière distincte dans les papiers promis, l'impossibilité où S. M. s'est trouvée de négocier sans se séparer de ses alliés. L'empressement de l'ennemi pour dissoudre ces alliances, prouve assez leur importance. Si l'ennemi a avancé des prétentions tellement inouïes que S. M. n'ait pu traiter avec lui qu'en manquant de foi à ses alliés, je ne puis croire qu'aucun membre de la chambre eût vu de pareilles conditions, comme une preuve de la sincérité de ceux qui prétendent être les amis de la tranquillité générale.

M. Shéridan loue les ministres pour le soin qu'ils ont pris d'approfondir la question relative aux subsistances, soutient contre l'opinion de M. Pitt qu'il y a beaucoup de rapport entre la guerre & la rareté des grains, affirme que 5 ou 600 mille ouvriers arrachés à leurs travaux consomment aujourd'hui cinq ou six fois plus de denrées que s'ils fussent demeurés dans leurs ateliers, & finit par voter en faveur de l'adresse.

M. Nichols s'oppose à l'adresse.

M. Grey dit qu'il est fâché de s'écarter de l'opinion de son ami (M. Shéridan); mais la situation actuelle des affaires l'emporte sur toute autre considération. Quel tableau, dit-il, nous offre l'administration de la Grande-Bretagne ! Au lieu de vigueur, de la faiblesse; au lieu de sagesse, de la folie; au lieu de prévoyance, de la témérité; au lieu d'harmonie, de la discordance; au lieu d'économie, de la profusion.

Je voudrois bien de ce lugubre horizon faire sortir un rayon d'espérance. Mais quelle espérance pouvons-nous concevoir tant que nos affaires resteront confiées en des mains inhabiles ?

Notre devoir, à nous, sentinelles choisies de la constitution, est de dire la vérité au peuple. Hé bien ! la vérité est que nos ministres n'ont pas été plus heureux dans leurs plans

de pacification que dans leurs entreprises guerrières; qu'ils ont poursuivi la guerre pour le rétablissement de la maison de Bourbon; qu'ils ont méconnu la position & l'esprit de la France, ainsi que la politique des autres puissances du continent.

Ici M. Grey passe en revue une partie des événements politiques & militaires de l'année dernière; il dévoile le machiavélisme des ministres; il oppose à leurs vains efforts la fermeté, le génie & les exploits guerriers de Bonaparte; & termine son éloquent discours en proposant, par voie d'amendement, que la dernière phrase de l'adresse soit retranchée.

M. Dundas répond au discours de M. Grey.

L'amendement de M. Grey est rejeté sans division.

— Le ministère vient de faire imprimer les copies authentiques des papiers relatifs au commencement des négociations de paix avec la France, tels qu'ils ont été soumis aux deux chambres du parlement, le 11 novembre. Ils sont contenus dans une brochure imprimée chez Wright. Ce sont des lettres & des notes officielles, au nombre de 51. Nous allons donner, d'après ces documens, un récit succinct de ce qui s'est passé relativement aux ouvertures de paix.

Le 11 août dernier, le baron de Thugut adressa au ministre des relations extérieures de France une note dans laquelle il transmet, par ordre de l'empereur, une invitation au premier consul de nommer des plénipotentiaires respectifs pour travailler, avec le plus de promptitude possible, aux moyens de rétablir la tranquillité générale. Il annonce en même tems que le roi d'Angleterre est disposé à concourir à cette négociation, comme cela est énoncé dans une note du lord Minto, ministre plénipotentiaire de S. M. B. à Vienne, laquelle est jointe à la lettre du baron de Thugut. Celui-ci propose de choisir pour le lieu des négociations Schelestadt, Lunéville, ou quelque autre ville centrale de la France, d'où les communications avec l'Angleterre soient plus faciles. Le lord Minto, dans sa note, déclare que S. M. B. est prête à envoyer ses plénipotentiaires pour traiter de la paix de concert avec S. M. I. & R., dès que le gouvernement français aura fait connoître son intention d'entrer en négociation avec S. M. B. Le gouvernement de France envoya sans délai copie des propositions faites par le cabinet de Vienne au citoyen Otto, commissaire pour l'échange des prisonniers en Angleterre, avec des instructions pour entre en négociation avec le ministère anglais.

Le citoyen Otto en conséquence adressa, au lord Grenville, une note datée du 6 fructidor (24 août), par laquelle il se déclaroit autorisé à demander au ministère de S. M. B. des explications ultérieures sur la proposition communiquée par la cour de Vienne; il observoit en même tems qu'il paroît impossible que, dans le moment où l'Angleterre & l'Autriche prouvoient une part commune à la négociation, la France eût une suspension d'armes avec l'Autriche en continuant les hostilités avec l'Angleterre. Il se déclaroit en même tems autorisé à proposer & à conclure un armistice général entre les armées & les flottes des deux états, en adoptant, par rapport aux places assiégées & bloquées des mesures analogues à celles qui ont eu lieu en Allemagne relativement à Ulm, Philipsbourg & Ingolstadt. Lord Grenville nomma le capitaine George pour traiter avec le citoyen Otto. Le 28 août ces deux commissaires eurent une conférence, où le premier confirma l'assurance que S. M. B. étoit disposée à entrer en

négociation pour la paix, & à envoyer un plénipotentiaire à Lunéville, pourvu qu'il y eût toute liberté pour les communications par couriers. Quant à l'armistice, le commissaire anglais avoit ordre de déclarer qu'une mesure semblable, appliquée aux opérations navales, n'avoit jamais eu lieu entre la Grande-Bretagne & la France, pendant le cours des négociations pour la paix, ou jusqu'à ce que les préliminaires eussent été signés; qu'elle ne pouvoit être regardée comme nécessaire, & que, par les disputes auxquelles elle conseroit inévitablement lieu dans l'exécution, elle arrêteroit plus qu'elle ne faciliteroit le succès des négociations; enfin, qu'aucune détermination ne devoit être prise sur cet objet avant que le gouvernement français ait préalablement expliqué comment les principes adoptés dans l'armistice d'Allemagne relativement aux villes bloquées, peut s'appliquer aux ports & aux arsenaux de France, de manière à être exécutés de bonne-foi.

Le citoyen Otto répondit à ces objections qu'il avoit tout lieu de croire que la continuation de l'armistice en Allemagne dépendoit de la conclusion de l'armistice avec l'Angleterre; le gouvernement de France regardant les avantages de la trêve maritime comme un équivalent des désavantages évidens qu'avoit pour lui celle de l'Allemagne. Il ajouta qu'il avoit ordre de demander une réponse sur cet objet avant le 5 septembre.

Le citoyen Otto dépêcha un courrier à Paris pour communiquer à son gouvernement les raisons que donnoit le ministère britannique pour ne pas conclure une trêve maritime. Dans cet intervalle, le roi nomma M. Grenville pour son ministre plénipotentiaire à Lunéville, & M. Garke pour secrétaire de légation. Le 17 fructidor (4 septembre) le citoyen Otto reçut de Paris, par un courrier extraordinaire, une note qu'il communiqua directement au lord Grenville, & qui portoit en substance, que la république française n'avoit consenti à un armistice en Allemagne que dans l'espérance de conclure promptement la paix avec l'empereur; que l'intervention de l'Angleterre rendoit la question de la paix si compliquée, qu'il étoit impossible de prolonger plus long-tems l'armistice sur le continent, à moins que S. M. B. ne consentit à le rendre commun aux trois puissances; & que si cet armistice n'étoit pas conclu le 24 fructidor, (11 septembre) les hostilités recommenceroient en Allemagne.

Quant aux places bloquées qu'on se proposoit d'assimiler à celles d'Allemagne, le citoyen Otto déclare qu'on avoit désigné par-là Malte & les villes maritimes d'Egypte. Il répète que si une trêve maritime pouvoit donner quelque désavantage à S. M. britannique, la prolongation de l'armistice sur le continent n'étoit pas moins désavantageuse à la république française, & que le sacrifice fait à cet égard par les deux nations seroit un moyen d'accélérer la conclusion d'une paix générale & solide.

En conséquence de cette notification, le lord Grenville chargea M. Evan Nepeau de demander au citoyen Otto s'il avoit un projet de traité pour une trêve maritime; s'il étoit autorisé à comprendre dans un semblable traité les alliés de S. M. B., & s'il y avoit dans le projet quelque article relatif à la question de faire passer les vaisseaux français & espagnols actuellement à Brest, dans quelque autre station d'Europe ou ailleurs. Le cit. Otto communiqua au commissaire anglais un projet d'armistice naval, dont les principales clauses étoient que les vaisseaux de guerre & de

commerce des deux nations navigueroient librement & sans être soumis à aucune visite; que tous les bâtimens pris avant un terme convenu seroient rendus; que les places de Malte, Alexandrie & Belle-Isle seroient assimilées à celles de Philipsbourg, Ulm & Ingols'adt, c'est-à-dire que tous les vaisseaux & bâtimens neutres ou français pourroient y entrer librement pour y faire des provisions; que les stations qui tiennent bloqués Brest, Cadix, Toulon & Flessingue rentreroient dans les ports d'Angleterre, ou du moins se tiendront hors la vue des côtes; que trois officiers anglais seroient expédiés par la voie la plus courte au commandant des forces navales dans la Méditerranée & devant Malte & Alexandrie, pour leur porter l'ordre de se conformer à l'armistice.

Le lord Grenville répondit par une note communiquée le 7 septembre, & par laquelle il déclaroit que S. M. B. ne voyoit dans le projet d'armistice qui étoit proposé qu'un avantage temporaire à accorder à son ennemi, dans la vue de prévenir le renouvellement des hostilités sur le continent; mais que malgré les désavantages qui pouvoient résulter pour l'Angleterre de cette mesure, elle étoit disposée à donner à l'Europe cette nouvelle preuve de ses sentimens pacifiques, pourvu que les conditions de l'armistice soient réglées sur ce principe que la position des deux parties reste durant l'armistice telle qu'elle étoit auparavant, & que ni l'une ni l'autre n'en tire des avantages de nuire à son ennemi, qu'il n'auroit pas eu sans l'armistice. Il prétendoit que ce principe étoit violé dans le projet du gouvernement français; notamment en ce que Malte & les ports d'Egypte étant actuellement bloqués, la liberté de les ravitailler étoit contraire aux stipulations de l'armistice d'Allemagne relative à Ulm & à Ingolstadt, auxquelles on vouloit assimiler Malte & les ports d'Egypte. Le ministre anglais communiquoit en même-tems à M. Otto un contre-projet, contenant, disoit-il, des conditions plus conformes au principe d'égalité sur lequel seul S. M. pouvoit consentir à traiter.

Nous ferons connoître la teneur de ce contre-projet, & nous donnerons demain la fin de l'extrait des pièces officielles.

— Le sceau de la Grande-Bretagne vient de subir un changement complet: les fleurs-de-lys en ont été effacées vendredi dernier. Il paroît que S. M. ne veut plus prendre le titre de roi de France.

Le marquis de Salisbury présenta avant-hier, à sa majesté, un livre imprimé sur du papier fabriqué avec de la paille, le premier qui ait encore paru. Le sujet traité dans ce livre est la manière dont les anciens employoient différentes matières pour y perpétuer les événemens historiques, & les moyens de se communiquer ses pensées par des procédés matériels, jusqu'à l'invention du papier. A cet échantillon d'imprimerie étoient jointes des feuilles séparées de papier de paille, blanc, transparent, fin & aussi bien collé que pourroit l'être le meilleur papier fait avec des chiffons de coton ou de fil.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 3 frimaire.

La discussion concernant la formation des listes de notabilité, fut reprise hier au conseil d'état.

— Le tribunal d'appel a rejeté l'appel interjeté par l, trésor public, d'un jugement du tribunal de première

instance, qui le condamne à payer en numéraire au citoyen Neuville & à m^{lle} Montansier, une somme de 150,000 fr., restant due sur le prix du théâtre des Arts, acquis par la république. Il avoit été stipulé dans l'acte de vente, que la somme ci-dessus seroit payée en numéraire ou assignats au cours, sans avoir égard à leur dépréciation. Le trésor public vouloit payer le citoyen Neuville & m^{lle} Montansier, d'après l'échelle de dépréciation du papier-monnaie; mais cette disposition étoit contraire aux conventions, & le commissaire du pouvoir exécutif a observé que c'étoit au gouvernement à donner l'exemple de la bonne foi dans l'exécution des transactions.

— Les citoyens Courtois & co-plaignans se sont désistés de leur appel contre le citoyen Fulchiron, & celui-ci s'est également désisté de ses poursuites; de sorte que voilà une affaire finie sans bruit, après avoir commencé avec beaucoup de scandale.

— Les citoyens Villoison, Messier, Tessier, Desmarests, Naigeon, Richard, Guillard & Brisson, recevront de la nation, par les mains du ministre de l'intérieur, une pension de 1200 fr. C'est placer l'argent au plus haut intérêt, & que de l'employer à l'encouragement des arts & au soulagement des savans mal-aisés.

— On annonce l'arrivée de cinq ou six chanteurs italiens pour *l'opera buffa*, que l'on veut joindre au grand opéra.

— Le citoyen Allard, brigadier de gendarmerie nationale, secondé de deux gendarmes, a combattu & mis en fuite cinq déterminés coquins qui étoient entrés de nuit chez la citoyenne Sévestre, près de Dieppe, dans l'intention de la voler. Le chef des brigands est resté sur la place, blessé de trois coups de feu.

— On a découvert à Lyon un atelier de fausse monnaie & saisi toutes les pièces de fabrication. Il y avoit sur l'une des machines l'empreinte en toutes lettres du *Domine salvum fac regem*.

— Nous avons dit, il y a quelques jours, qu'on avoit fait sauter, dans le département du Var, une maison qui renfermoit une bande de brigands. Voici les détails qu'un journaliste raconte aujourd'hui de cette terrible expédition :

Le préfet du département du Gard avoit introduit parmi ces brigands un homme qui, en feignant de se plaire à leur métier, devoit les trahir. Celui-ci les attire du côté d'Aups, par l'attrayant appât de l'enlèvement d'une somme de 40 mille francs; déposée dans la caisse du receveur. Il les réunit, en chemin, pendant une nuit, dans une vieille *bastide* qui avoit été minée à leur ins. Après les y avoir tous établis, il en sort un moment, sous prétexte de satisfaire à des besoins, allume de l'amadou, met le feu à une mèche préparée en-dehors, la foudre part, & la maison saute en l'air avec un bruit épouvantable. Un petit corps de gendarmerie posté près de là, arrive après l'explosion. On déterre une quinzaine de ces misérables mis en pièces; ceux qui respirent encore sont fusillés sur la place; le chef de la bande se nomme avant d'être mis à mort, & l'on reconnoît un homme de bonne famille de Salon, dont le père, exécuté révolutionnairement pendant la terreur, étoit digne d'avoir un fils plus honnête.

T R I B U N A T.

Séance du 3 frimaire.

Le tribunal reçoit un message par lequel le corps législatif lui annonce son installation.

Il renvoie au gouvernement une pétition des indigens de Bicêtre, qui se plaignent d'un arrêté de l'administration des hospices, en vertu duquel ils ne peuvent plus sortir ni voir leurs parens.

Le président annonce qu'un membre a déposé sur le bureau une motion d'ordre tendante à supprimer les scrutins d'indication & à motiver les présentations de candidats.

Le tribunal renvoie la discussion à trois jours.

Mathieu demande que l'on s'occupe des nominations de candidats à présenter au sénat conservateur pour les places vacantes dans son sein.

Cet objet est ajourné à demain.

C O R P S L É G I S L A T I F.

Séance du 5 frimaire.

A l'ouverture de la séance, un message des consuls annonce qu'un orateur du gouvernement viendra à deux heures présenter un projet de loi.

Un autre message, signé du secrétaire d'état, annonce que demain se présenteront trois orateurs du gouvernement chargés de présenter deux projets de loi.

A deux heures est introduit le cit. Regnault (de Saint-Jean-d'Angely), conseiller d'état, qui présente un projet de loi sur l'organisation des archives nationales.

Les archives nationales continueront d'être le dépôt de tous les objets relatifs à la constitution, à la législation & aux propriétés territoriales de la république. On y déposera aussi les procès-verbaux du corps législatif, du tribunal, les messages du gouvernement, les cartes de la division territoriale de la république, les états de population, les listes des citoyens éligibles qui doivent être faites en vertu de la constitution.

Les archives continueront, du reste, d'être ouvertes à tous les citoyens qui voudront y puiser des renseignements.

Tel est en substance ce projet, dont le gouvernement pense que la discussion doit s'ouvrir le 12 frimaire.

Le corps législatif en ordonne la mention au procès-verbal, & l'envoi par un message au tribunal.

Bourse du 5 frimaire.

Rente provisoire, 22 fr. 38 c. — Tiers consol., 52 fr. 83 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 55 c. — Bons d'arrérage, 86 fr. 25 c. — Bons pour l'an 8, 95 fr. 00 cent. — Syndicat, 00 fr. 00 cent. — Coupures, 85 fr. 50 cent.

Instruction sur l'Histoire de France et sur l'Histoire Romaine, suivie d'un Abrégé de géographie, avec la division de la France par préfectures & sous-préfectures; d'un Abrégé des métamorphoses d'Ovide & d'un Recueil de proverbes, sentences, bons mots & pensées choisies, par le Rageois; nouvelle édition, ornée des portraits de 68 rois de France, gravés d'après les médailles, par V. rin; & augmentée d'un précis de l'Histoire de la révolution, jusqu'à l'armistice conclu après la célèbre bataille de Marengo. Deux vol. in-12 de 550 pages. Prix, 2 fr. 50 cent. & 4 fr. franc de port. A Paris, chez Henri Tardieu, libraire, rue des Mathurins.